



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,  
de la formation et de la recherche DEFR  
**Office fédéral de l'agriculture OFAG**

# **Encouragement de l'accès numérique pour l'agriculture**

**Mandat d'examen pour un encouragement étatique de l'«accès  
numérique» pour les exploitations agricoles**

Présentation des résultats et de la suite prévue de la procédure  
Journée d'études suisse melio Olten, 18.06.2019



# Programme

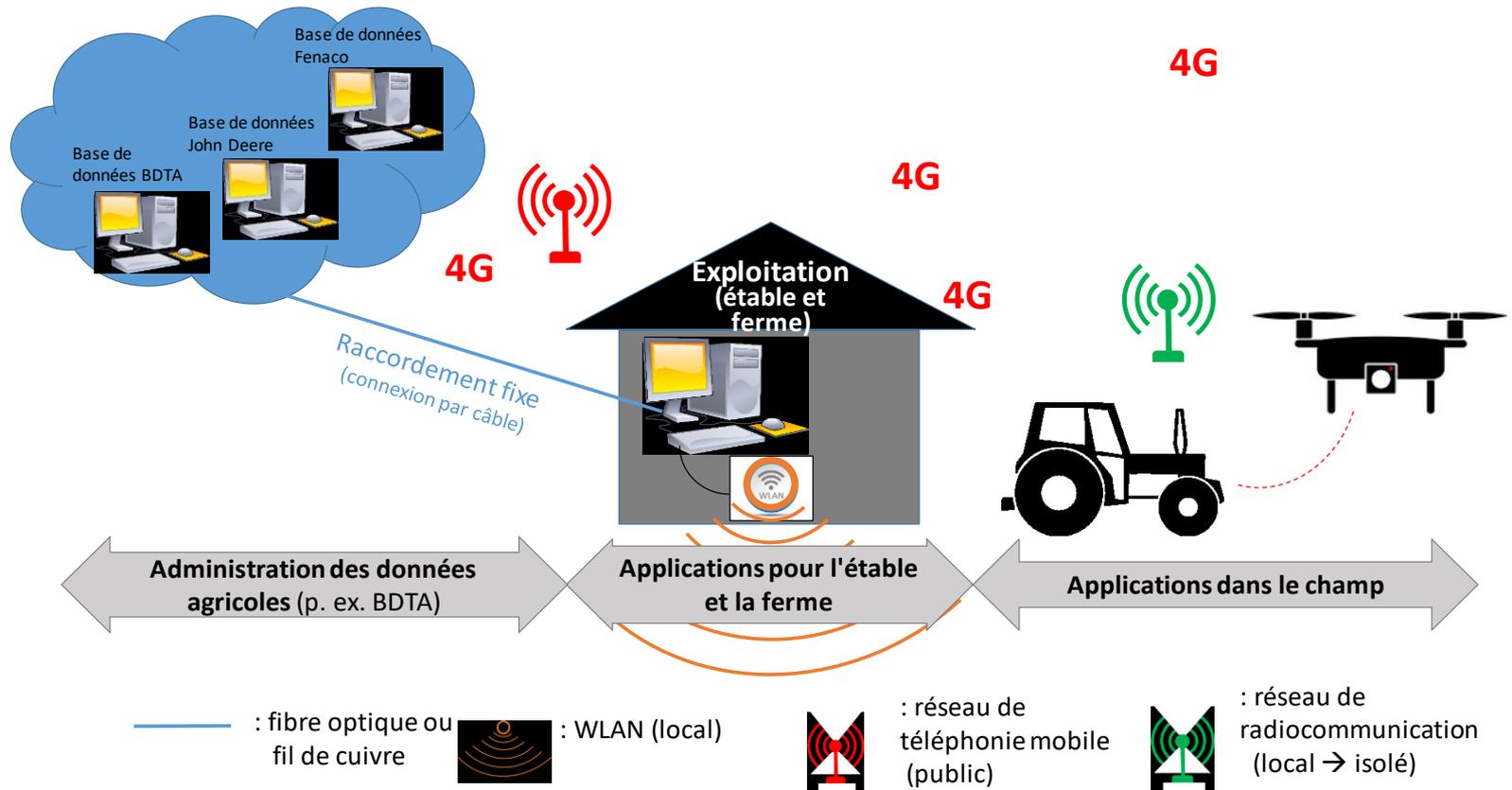
Contexte

Résultats et conclusions du rapport d'examen

Suite prévue de la procédure du côté de l'OFAG



# Accès numérique: de quoi s'agit-il?



→ «*Sans connexion, rien ne va*»!

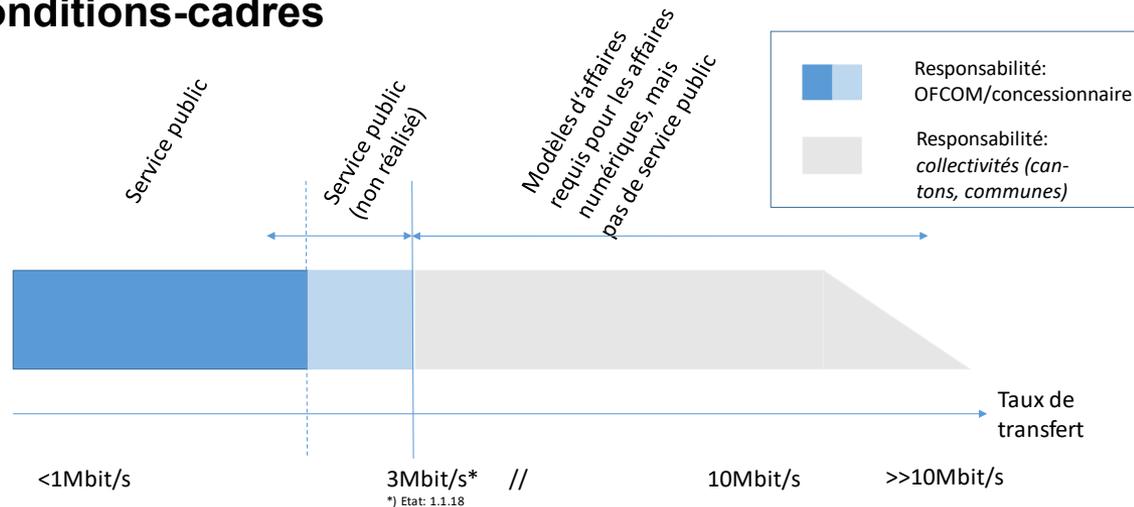


# Point de départ

## Contexte

- Un «accès numérique» de qualité suffisante est la condition pour
    - la numérisation de **l'administration des données agricoles** et
    - l'utilisation des applications de «**Smart Farming**» dans les exploitations
- Mandat d'examen dans le cadre de la PA22+ (rapport à l'intention du CD OFAG)

## Conditions-cadres



## Problématique du rapport

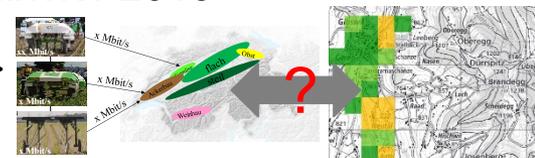
- Existe-t-il une lacune dans l'accès numérique des exploitations agricoles ?
- Si oui: quels sont les approches de la politique agricole visant à combler les «lacunes» ?



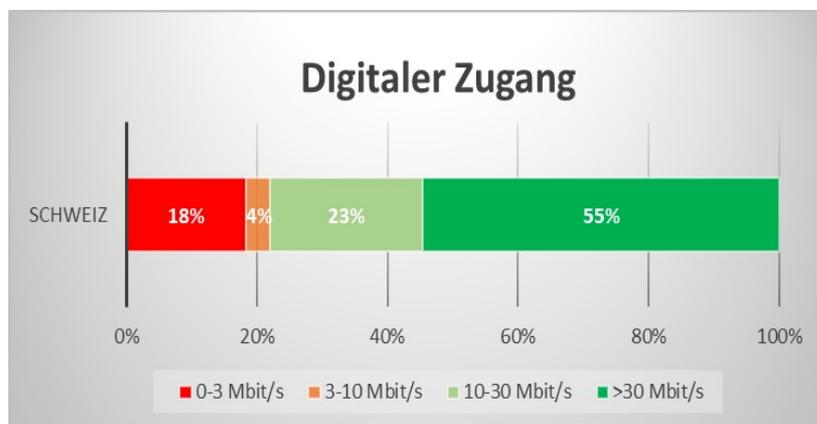
# Éléments clés du rapport d'examen

## Procédure

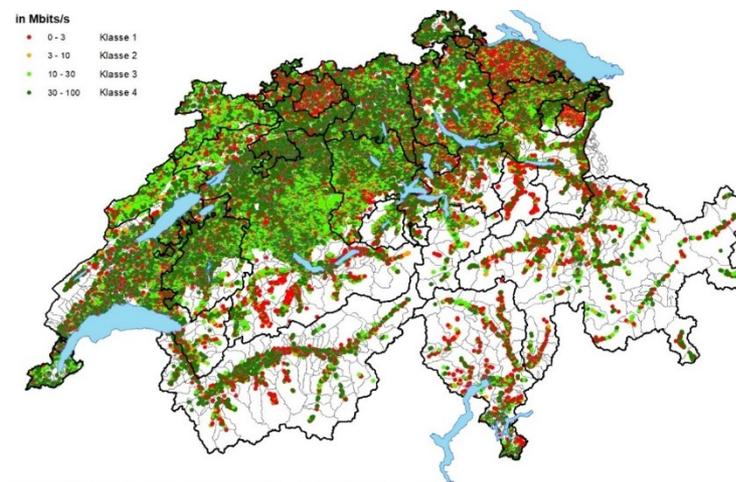
- Équipe de projet OFAG-OFCEM-SECO-ARE de mars 2018 à janvier 2019
- Recensement de la demande «capacité» via Agroscope/BFH
- Recensement de l'offre via «l'atlas haut débit» OFCEM



## Résultats



[1] Part des exploitations à l'année selon la vitesse de téléchargement (connexion par câble), état: 2016



[2] sites des exploitations à l'année selon la vitesse de téléchargement (connexion par câble)

## Résumé

- «Lacunes» (connexion par câble) dans env. 20% [10Mbit/s] ou 45% [30 Mbit/s] des expl.
- Estimation sommaire et conservatrice des coûts pour le comblement des lacunes: 46-95 mio. de CHF



# Conclusions

## Conclusions du rapport

- Une contribution de la politique agricole pour le comblement des lacunes est **appropriée** en cas de besoin avéré, car l'«accès numérique» est une condition pour:
  - la numérisation de l'exécution concernant les données agricoles sur l'ensemble du territoire [10Mbit/s]
  - l'utilisation des applications de «Smart Farming», qui contribuent à une production plus respectueuse des animaux et de la nature [>30Mbit/s]
  - la garantie de la capacité concurrentielle vis-à-vis de l'étranger (surtout avec l'UE)
- Nécessité d'une **délimitation claire du mandat d'approvisionnement de base** selon la LTC, c'est-à-dire un encouragement basé sur la demande:
  - Si l'approvisionnement de base est réalisé → pas de concurrence
  - Si l'approvisionnement de base n'est pas réalisé → participation aux coûts du concessionnaire prévue
- Encouragement aussi judicieux dans le cadre d'une introduction prévue de la téléphonie mobile de «5e génération», car:
  - l'introduction de la 5G a lieu en fonction du marché (centre -> périphérie)
  - une couverture complète par la 5G n'est prévisible qu'à moyen ou à long terme (cf. introduction de la 4G).



# Principes d'encouragement

## Principes d'un encouragement possible de l'accès numérique

- Adaptation des bases légales (→ échelon OAS)
  - Complément de l'art. 14 OAS (améliorations foncières)
- Objet et coûts de l'encouragement
  - Mesures de planification/de construction en vue d'une garantie de l'accès numérique neutre au plan technologique pour les exploitations demandeuses.
  - Max. 15-30 millions de CHF de contributions fédérales
- Aspects liés à l'exécution
  - Garantir l'utilisation des synergies (p. ex. projets de génie rural).
  - Clarifier la participation aux coûts (exploitations/ménages non agricoles, concessionnaire pour l'approvisionnement de base)

## Suite prévue des opérations

- Prise de connaissance et décision de principe CD OFAG le 19.02.19
- Préparation d'une modification de l'OAS pour 2021 avec la participation des milieux concernés → SAF (Petra Hellemann)



# Merci de votre attention!

